

Décision

Générale

colonial

Décision n° 860 concernant les services d'Etat.

n° 860

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 juin 1964

Numéro JO

n° 6 du 01/07/1964

Date du numéro

1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

Le maréchal des logis chef du S.M.BT.D.M. Doguet Michel, débarqué à Djibouti le 1er juin 1964, est mis à la disposition du Commandant de Cercle de Tadjoura pour assumer les fonctions de surveillant de travaux de la 2^e Compagnie de Milice, du Détachement Milice d'Obock et du Cercle de Tadjoura, en remplacement du maréchal des logis major Lebrun, rapatriable. Ce sous-officier prendra ses fonctions à compter du 25 juin 1964.